

Compte rendu 5 paru dans la *Revue française de sociologie*, XXX (3-4), 1989, p. 651-657, de Marie-Victoire Ozouf-Marignier, *La Formation des départements. La représentation du territoire français à la fin du XVIII^e siècle*, préface de M. Roncayolo (Paris, Éditions de l'EHESS, 1989).

L'ancienne géographie historique étudiait l'histoire des tracés territoriaux et des conceptions qui y étaient attachées ; elle a largement disparu après l'avènement de la géographie régionale de l'école de Vidal de la Blache. Dans ce recouvrement et cet avènement d'une tradition avant tout attachée à repérer des sous-ensembles régionaux définis par une série de conditions naturelles (de sol, de relief, de climat) et sociales (peuplement et genre de vie), on a peut-être laissé se perdre une perspective, celle de l'arbitraire des découpages territoriaux et des luttes et débats au terme desquels ils s'établissent, ce qui peut être l'occasion d'une sociologie des représentations géographiques, communes, demi-savantes et savantes. L'école de géographie allemande, qui a développé une géographie politique (F. Ratzel, faisant suite à K. Ritter), a été beaucoup plus attentive aux phénomènes d'expansion, de contact, de guerre, à tout ce qui dans le rapport d'un État à son territoire relève d'une histoire (y compris une histoire « naturelle » de la population, des courants migratoires...), sans vouloir connaître seulement, comme le fit la géographie vidalienne dans ses formes canoniques, des divisions fondées en nature (nature physique, nature humaine, nature historique)¹. M.-V. Ozouf-Marignier, avec cette histoire du débat révolutionnaire sur la création des départements, ouvre à une sorte de géographie historique nouvelle, celle qui conduirait à une histoire et à une sociologie des découpages territoriaux et de la façon dont ils structurent les pratiques et les perceptions.

Jamais encore les débats et revendications dont la réforme départementale engagée par la Constituante fut l'occasion n'avaient

1. Voir notamment F. Ratzel, *Géographie politique* (1^{re} éd., 1897 ; 2^e éd. 1903). Une édition, en partie abrégée, précisément annotée, vient de paraître par les soins de P. Rusch (traduction) et de C. Hussy aux Éditions régionales européennes (Lausanne, 1988). « Aux yeux de certains politologues et sociologues, l'État plane dans les airs, comme pour de nombreux historiens, et le territoire de l'État n'est rien d'autre qu'une forme supérieure de propriété foncière. » (p. 12) Le débat de certains géographes (réunis autour d'*Hérodote*) avec l'héritage vidalien, pour la réintroduction des considérations politiques (hégémonie, domination, stratégies) dans la problématique géographique, naît de cette négligence de l'école de géographie régionale pour ce qu'il y a de politique dans le géographique.

été étudiés comme tels dans leur ensemble. C'est une archéologie des représentations du territoire et de la pensée géographique et économique des notables locaux que tente M.-V. Ozouf-Marignier avec cette analyse de textes parlementaires et de la correspondance locale visant à orienter puis à modifier les choix de l'Assemblée Constituante et de son Comité chargé d'établir le nouveau découpage départemental, de choisir les villes chefs-lieux de département, de district, de canton.

Ce travail est en effet orienté par l'intention de ressaisir, à travers l'argumentation des discours, correspondances et mémoires, les représentations du territoire, de l'organisation spatiale de la France, des fonctions des villes (et de la place de la fonction administrative parmi celles-ci), de la relation des villes au pays environnant, villes moindres, bourgs et campagne. Hormis – ce qui est une littérature considérable – les études du projet révolutionnaire de réorganisation administrative, les monographies sur l'histoire de la Révolution dans les départements et sur la formation même des départements (dont la bibliographie donne une longue liste), les traités de droit administratif et les géographies diverses de la France, les pamphlets ou les études régionalistes (particulièrement nombreux dans les années 1900 à 1930), on n'avait pas en effet étudié le système de représentations qui s'exprime dans les projets de découpage, dans ce découpage même, dans les réactions à celui-ci. À première vue, on pourrait redouter l'anachronisme dans cette interrogation sur les signes avant-coureurs de préoccupations d'aménagement du territoire et sur les linéaments d'une géographie présente dans les pensées et les décisions des réformateurs, rapportée aux notions de la géographie moderne (hiérarchie urbaine, centralité, etc.). Mais le parti de ressaisir la logique des représentations, celles des Constituants et celles de leurs innombrables correspondants régionaux, conduit d'une part à nous restituer l'image de la nature des territoires à quoi doit s'ajuster une bonne administration, d'autre part le tableau des villes et de leur hiérarchie, fondement de la place qu'elles revendiquent dans la nouvelle organisation. Décrivons d'abord le corpus sur lequel se fonde l'étude. On connaît les textes initiaux et centraux, le projet de découpage de la France, présenté par Thouret et en grande partie l'œuvre de Sieyès, d'un plan de formation des assemblées provinciales et des municipalités – le but premier de la réforme est en

effet de définir de nouvelles bases pour la représentation nationale et, corrélativement, de nouveaux ressorts administratifs (mouvement ascendant de la représentation ; mouvement descendant du gouvernement des parties du territoire national, selon les conceptions de Sieyès). Rapport présenté le 29 septembre 1789 à l'Assemblée nationale par Thouret. Éveillée par ce rapport et par la procédure qui s'ensuit de découpage de nouveaux ressorts territoriaux, toute une série de revendications, requêtes, réclamations monte des provinces vers l'Assemblée : discours à l'Assemblée nationale, mémoires sur le projet de réforme, pétitions et lettres envoyées à l'annonce des décrets (et recueillis aux Archives nationales) constituent le corps de documents analysé ici (on a évalué à 10 000 le nombre des pétitions à l'Assemblée, concernant 1 600 villes), à quoi s'ajoute ce qui peut être tiré des monographies départementales, l'ensemble étant décrit dans la liste des sources et la bibliographie (p. 331-345). Dans sa première partie, M.-V. Ozouf-Marignier étudie principalement le débat parlementaire ; sa deuxième partie est consacrée à cette correspondance locale. La question du tracé des nouvelles circonscriptions et des aires, définies par la nature, l'histoire ou la tradition, qu'il faudrait respecter, apparaît surtout dans l'analyse du débat parlementaire ; celles de la hiérarchie des villes, de l'importance des fonctions administratives pour celles-ci, de l'urbanité en dernière analyse, sont l'objet principal de la deuxième partie. De sorte que la correspondance locale apparaît plutôt inspirée par les revendications de fonctions administratives par les villes (de toute taille), à tous les niveaux de la hiérarchie qui se construit, cependant que le débat parlementaire, lui, fait beaucoup plus de place à la question des principes de partition et du fondement des unités ainsi constituées.

Nous savons la rapidité du retournement opéré entre le projet d'un découpage géométrique (en damiers, à partir de Paris, en 80 parties plus une pour Paris), inspiré de la tentative cartographique de R. de Hessel (1780)², projet présenté le 29 septembre 1789 à l'Assemblée, et le découpage départemental effectivement réalisé qui compose des ensembles répondant à peu près aux normes de superficie fixées pour les

2. Cartographe du roi, R. de Hessel avait publié en 1780 une carte (accompagnée d'un ouvrage d'explication) divisant la France de manière géométrique en dix séries d'unités, chacune au nombre de neuf (régions, contrées, districts, etc.), proposant ce procédé comme base d'un cadastre rationnel et simple.

départements en reprenant le plus souvent des limites administratives existantes (une carte le proposant fut affichée à l'Assemblée le 3 octobre avant discussion et modifications puis adoption le 11 novembre). Le silence des documents sur les causes et le processus de ce changement montre les limites que le document d'archives assigne aux questions : qu'il n'y ait pas (ou que l'on n'ait pas encore constitué à ces fins) de matériel auquel poser la question des formes et des raisons du passage du projet géométrique au projet empirique ôte à la question tout point d'application, mais point sa pertinence. Dans le débat parlementaire, se heurtent une tendance rationalisatrice préoccupée principalement des nécessités de la représentation équilibrée de toutes les parties du territoire et de sa bonne administration, donc relativement indifférente aux particularités locales (c'est la position du Comité, représenté par Thouret, exprimée aussi par Sieyès), et une tendance qu'on peut dire provincialiste qui fait valoir la particularité des lieux et les divisions naturelles (Mirabeau particulièrement). On retire cependant l'impression, de l'analyse de ces positions et de celles qui peuvent s'énoncer à l'occasion des demandes des villes et bourgades de rattachement à certains ensembles ou d'attribution de fonctions d'administration (2^e partie), de la faiblesse de ce qu'on pourrait appeler un sentiment provincial ; que, en dehors des dépendances économiques et administratives (qui, au reste, semblent s'organiser à un échelon micro-local – une petite ville, viguerie et son ressort, par exemple – beaucoup plus qu'à l'échelon de la province), les solidarités locales ont peu de consistance. Faut-il conclure *a parte rei* à la faiblesse du sentiment provincial, déjà éteint auparavant (en suivant Tocqueville dans son analyse du long procès de centralisation et de l'hypertrophie parisienne)³ ? Ou *a parte mentis* voire *documenti* ou *monument* que les principaux porte-parole du sentiment provincial sont disqualifiés ou exclus du débat (aristocratie déjà parisianisée ; noblesse parlementaire, États et Parlements suspects de vouloir résister

3. « Paris n'a cessé de s'étendre [...] sa prépondérance s'augmente plus vite encore que ses murailles [...] Partout (ailleurs) les symptômes d'une vie indépendante cessaient : les traits mêmes de la physiologie des différentes provinces devenaient confus ; la dernière trace de l'ancienne vie publique était effacée [...] le moteur n'était plus qu'à Paris [...] » (p. 166) Un peu plus loin, Tocqueville peut donc dénoncer comme une illusion l'image (avancée par Burke) du dépeçage uniformisateur du corps de la France par la rage rationalisatrice géométrique des révolutionnaires : « Il semblait, en effet, qu'on déchirait des corps vivants : on ne faisait que dépecer des morts. » (p. 167) (*L'Ancien Régime et la Révolution* [1856], Paris, Garnier-Flammarion, 1988).

à la suppression des privilèges territoriaux – voir à ce sujet la remarque sur les sources, p. 132) ? Ou encore, en tenant compte de la dualité de l'enjeu, penser que la lutte pour les chefs-lieux a mis au second plan les éventuelles solidarités provinciales lésées par le nouveau découpage ? Il y a là en tout cas de quoi relativiser et historiser l'idée – invention des géographes du XIX^e siècle, en un temps de fondation de la discipline ? – de différences naturelles fortes, constantes, congruentes les unes avec les autres au point de définir des espaces nettement individualisés et ressentis comme tels, sous la variation et l'enchevêtrement des découpages administratifs. Disons à ce sujet notre divergence avec l'auteur à propos de Lucien Gallois dont les *Régions naturelles et noms de pays* (1908) ne peut être retenu comme énoncé d'une thèse naturaliste de l'école de géographie régionale vidalienne (la seule région pertinente serait la région naturelle) qu'au prix d'une grande simplification. On peut donc se demander, à voir la relative faiblesse de la position provincialiste – confirmée par la diversité des sens administratifs du terme et par la diversité des subdivisions politico-administratives, généralité, gouvernement, diocèse, baillage, qui, le plus souvent ne coïncident pas avec une entité provinciale bien établie – si l'idée régionale n'est pas le produit et l'envers de l'unification nationale, idée développée au XIX^e siècle, dans la critique traditionaliste de la France issue de la Révolution⁴. Au niveau spécifiquement géographique, cette idée a pu se nourrir de la prise de conscience des divisions naturelles fondées en géologie (la publication et la diffusion des cartes géologiques comme support de la perception du territoire national contribuant fortement à la diffusion de cette idée)⁵ et de l'élaboration géographique de personnalités régionales par la géographie vidalienne (contribution civico-morale de la géographie qui définit l'intégration nationale comme harmonie de tempéraments régionaux et propose un mythe de l'enracinement dans la petite patrie comme antidote de l'urbanisation et de la mobilité).

S'il y a une perception du territoire – aussi vieille que les soucis de l'administration, de la gestion, de l'exploitation –, une attention

4. Notamment chez Le Play, adversaire résolu de la réforme départementale.

5. La carte géologique de la France au 1/500 000^e de Dufrénoy et É. de Beaumont est publiée à partir de 1841. La carte géologique détaillée au 1/80 000^e (établie sur les feuilles de la carte topographique dite d'état-major, dont la publication débute en 1833), commencée après 1870, s'achève dans les premières années du XX^e siècle.

aux diversités (de climat, de ressources, de caractères, mais aussi de coutumes, de gouvernement), c'est l'inconsistance relative de la conscience géographique qui frappe dans ces débats. Leurs arguments sont, justement pour cette raison, facilement réversibles d'un « camp » à un autre, celui des centralisateurs et celui des provincialistes (Mirabeau, Duport, Pétion de Villeneuve, Ramel-Nogaret notamment) – ces deux camps apparaissant peut-être comme une alternative constituée par suite de la projection rétrospective de positions qui devaient se fixer plus tard, au cours du XIX^e siècle, avec le débat entre une tradition jacobine et une tradition, nouvelle, provincialiste puis régionaliste.

Sans doute plus consistant et structuré apparaît le débat sur les villes et les centres administratifs, objet de la deuxième partie : débat sur l'urbanité, sur l'organisation et l'existence d'une hiérarchie de centres urbains, sur la réalité et les fonctions des échanges entre les villes (de toutes tailles) et leur territoire environnant. Rappelons d'abord le caractère pragmatique, à la limite sophistique de l'argumentation : il s'agit de revendiquer le siège d'un département, d'un district ou d'un canton contre d'autres concurrents et de disqualifier les revendications des adversaires, souvent en s'aidant du soutien de bourgs et de villages environnants qui appuient de leurs pétitions la demande des villes auxquelles ils veulent être rattachés. Sont en compétition, selon le projet, les chefs-lieux des 80 départements (Paris forme le quatre-vingt-unième), des 7 200 districts ou communes (9 par département), des 6 480 cantons (9 cantons par district).

Sous le maquis d'arguments divers qu'avancent les pétitions, plusieurs séries de principes émergent : la lutte menée contre l'hégémonie de grandes villes par des villes moyennes (par une transposition, aux rapports entre villes, de l'opposition de l'aristocratie et de la démocratie) ; l'affirmation du caractère compensatoire des fonctions administratives dans une vision qui oppose les centres économiques aux centres administratifs (l'antagonisme Aix-Marseille en est un cas paradigmatique)⁶ ; l'attention aux commodités de déplacement, aux ressources politiques et administratives (existence d'une élite locale qui pourra fournir les citoyens membres des assemblées) ;

6. L'opposition de la « ville de commerce » à la ville agricole, récurrente (par exemple dans le conflit de Saintes avec La Rochelle), est utilisée par Sinéty, député de Marseille, dans son antagonisme avec Aix, défendue par Bouche.

les ressources proprement urbaines : commodités de logement, qualité hygiénique, culturelle, agrément, ancienneté historique. Il s'ensuit des débats entre villes se disputant l'hégémonie locale, quelquefois d'homériques querelles entre bourgades en compétition pour un chef-lieu de canton, telles Seix et Oust dans l'Ariège⁷.

Deux conceptions opposées de l'urbanité se dessinent, l'une qu'on peut dire esthético-historique (ancienneté, distinction, beauté architecturale de la ville, qualité sociale de son peuplement) ; l'autre économique (rôle central dans les échanges, fonctions de relations inter-régionales, voire internationales). Au service de ces revendications d'hégémonie on sollicite un idéal de l'urbanité ; on fait référence à l'idée d'une hiérarchie des centres. Ainsi se dessine une forme, qui anticipe sur ce que les économistes de l'espace et les géographes appelleront l'armature urbaine, de la théorie des lieux centraux proposée par Christaller et par Lösch⁸. Ces revendications d'hégémonie, cette attente des postes administratifs et du mouvement économique que les fonctions de capitale locale amèneront, traduisent les aspirations d'une bourgeoisie et d'une petite bourgeoisie locales dont frappe la densité (en particulier les innombrables professions juridiques, huissiers, avocats, notaires, fortement présentes, même dans les plus petits bourgs). Ici encore on se souviendra des analyses de Tocqueville, dans *L'Ancien Régime et la Révolution*, sur le développement conjoint, né de la fuite des campagnes placées sous la domination du noble et pressurées d'impôts, de la bourgeoisie et des villes ; sur la chasse aux places d'autre part⁹.

7. Oust, choisi, se prévaut, par la plume de son député, de ses titres de ville : « Le nom d'auguste que lui donnent tous les dictionnaires de géographie avec le titre de ville, tandis qu'on n'y trouve pas même le nom de Seix » (p. 195). À quoi Seix répond par une contre-attaque : « [...] ce lieu (Oust) ne conserve aucune trace, aucun vestige, aucune aptitude de ville, le site et la nature du sol lui refusent cet avantage [...] des pierres de gravier bien lavées, d'un brut frappant, de la forme que la nature fournit, isolées et sans arrangement sur la surface des terres annoncent que ce lieu a été occupé plutôt par les eaux que par une ville [...] Substantif ou adjectif, le mot *augusta* aurait désigné dérisoirement le lieu d'Oust. Son étymologie dérive au contraire du nom *ursa*, sous lequel, dit la tradition, on connaissait le lieu d'Oust parce qu'il était couvert d'une forêt qui était le repaire des ours auxquels ont succédé des hommes de loi et des loups. » (p. 196) La polémique se poursuit sur les commodités hôtelières, les qualités hygiéniques du site, les équipements et le personnel juridique (hommes de loi, prisons), les sentiments patriotes (« On respire à Oust l'air du patriotisme le plus pur ; à Seix celui de l'aristocratie la plus raffinée »).

8. W. Christaller, « Rapports fonctionnels entre les agglomérations urbaines et les campagnes », in *Congrès international de géographie*, Amsterdam, 1938, t. II, p. 133-138 ; A. Lösch, *The Economics of Location*, New Haven, Yale University Press, 1954.

9. *Ibid.*, p. 143 sq. et p. 183 sq.

Au fil de cette archéologie de la revendication urbaine, l'intérêt et les limites d'une étude des représentations apparaissent. Manque en effet à cette analyse des aspirations urbaines le tableau de la situation de départ : la grande redistribution spatiale qui s'annonce et éveille espoirs de reclassement et défense des positions acquises fut-elle l'occasion d'inscrire dans l'organisation administrative des restructurations lentes du réseau urbain, fut-elle au contraire le moyen de les contrecarrer et d'y parer¹⁰ ? M.-V. Ozouf-Marignier signale cette question sans l'aborder mais fait le tour de toutes celles qui relèvent d'une histoire de la conscience géographique et de la perception territoriale. Elle illustre ainsi ce que pourrait être, comme le dit M. Roncayolo dans sa préface, une géographie historique nouvelle. Elle dessine aussi un espace de rencontre entre sociologues et géographes : la conscience territoriale, les débats sur l'espace et les découpages territoriaux comme traduction (temporaire, arbitraire) de ces débats peuvent être objets d'analyses menées à partir des principes de construction et avec les outils analytiques de chaque discipline. Entre la répétition rituelle du caractère arbitraire des découpages administratifs – réflexe du sociologue quand il étudie des statistiques organisées selon des unités spatiales – et la recherche d'unités territoriales régionales ou microrégionales fondées en « nature » (« régions naturelles » ; « pays » de certaine géographie), il y a place pour une histoire de ces divisions, et de leur statut dans la conscience sociale.

10. Là-dessus, le travail de B. Lepetit sur le réseau urbain français (*Les Villes dans la France moderne (1740-1840)*, Paris, Albin Michel, 1988) et une étude de L. Bergeron et M. Roncayolo (« De la ville pré-industrielle à la ville industrielle : essai sur l'historiographie française », *Quaderni Storici*, 1974, p. 827-876) apportent des réponses. Voir aussi B. Lepetit, « L'évolution de la notion de ville d'après les tableaux et descriptions géographiques de la France, 1650-1850 », *Urbi*, 1979, p. xcix-cvii et le débat qui suit entre historiens et géographes. Dans une étude d'ethnologie politique sur le département de l'Yonne. M. Abélès retrouve, en retraçant rapidement l'histoire du département, les mêmes conflits entre villes pour le rôle administratif de chef-lieu et le même entrelacs des frontières des différentes unités administratives, militaires, ecclésiastiques, juridiques, que M.-V. Ozouf-Marignier analyse à l'échelle de la France (M. Abélès, *Jours tranquilles en 89. Ethnologie politique d'un département français*, Paris, Odile Jacob, 1989, p. 150-160).